

Enseignement agricole
Formations grandeur nature



Référentiel de diplôme

Brevet d'études
professionnelles agricoles
“Travaux agricoles
et conduite d'engins”



Photo couverture : Chantier de récolte mécanisée des carottes.
Copyright: ©Guy Hersant/Min.Agri.Fr.
Source: <http://photo.agriculture.gouv.fr>

Référentiel de diplôme Brevet d'études professionnelles agricoles "Travaux agricoles et conduite d'engins"

Sommaire



Le référentiel du diplôme du BEPA Travaux agricoles et conduite d'engins comporte :

- un référentiel professionnel qui présente les emplois types visés par le diplôme, la fiche descriptive des fonctions et activités exercées et la liste des situations professionnelles significatives,
- un référentiel de certification qui dresse la liste des capacités évaluées et attestées par la délivrance du diplôme et précise les modalités d'évaluation.

Référentiel professionnel.....	1
Contexte des emplois visés par le diplôme	3
Fiche descriptive des activités.....	7
Situations professionnelles significatives	9
Référentiel de certification.....	11
Liste des capacités attestées par le diplôme	13
Capacités générales	13
Capacités professionnelles communes au champ	
Production végétale-Agroéquipement.....	14
Capacités professionnelles spécifiques au BEPA Travaux	
agricoles et conduite d'engins.....	15
Modalités d'évaluation	17
Siglier	19

Référentiel de diplôme
Brevet d'études
professionnelles agricoles
"Travaux agricoles
et conduite d'engins"

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du BEPA Travaux agricoles et conduite d'engins décrit les emplois d'un ouvrier qualifié de la production agricole végétale et de l'agroéquipement, dans la conduite et l'entretien des engins de la production agricole, travaux dans une exploitation agricole ou travaux au sein d'une CUMA ou d'une entreprise de travaux agricoles.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte de l'emploi visé, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- Contexte professionnel et évolution du secteur

1.1- Les entreprises et les emplois

Les emplois en exploitations agricoles et horticoles

Les exploitations agricoles et horticoles figurent au premier rang des utilisateurs d'agroéquipements. Le mouvement de concentration et l'augmentation de leur taille, observés depuis plusieurs décennies se sont accompagnés d'un développement important de la mécanisation, avec comme conséquence directe une forte diminution du nombre de salariés. Selon l'Observatoire de l'emploi salarié en agriculture de l'ANEFA, l'évolution récente montre une stabilisation de l'emploi salarié, avec notamment une augmentation de l'emploi saisonnier, tandis que l'emploi familial continue à diminuer.

La viticulture est le premier secteur de la production agricole employeur de main d'œuvre, suivie des grandes cultures et de l'arboriculture.

Les emplois en coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

Les CUMA ont connu un développement important au cours des dernières décennies. Depuis 1994, le nombre de CUMA se stabilise autour de 13 000 et près d'un agriculteur sur deux y adhère. En 2003, 6 450 salariés (permanents et temporaires) intervenaient dans les CUMA, auxquels s'ajoutaient 750 salariés de groupements d'employeurs.

L'apparition des matériels de forte puissance et des automoteurs a été un facteur déterminant pour l'embauche de salariés permanents, car les impératifs d'entretien n'étaient plus compatibles avec la simple mise à disposition du matériel aux adhérents.

Les travaux de récolte demeurent l'activité principale des CUMA, mais on observe une augmentation sensible de la quasi-totalité des activités liées à la production agricole.

Les emplois en entreprise de travaux agricoles (ETA)

La Fédération des Entrepreneurs du Territoire (EDT) regroupe des entreprises prestataires de services issues de trois grandes familles d'activités :

- les entreprises de travaux agricoles qui peuvent intervenir en prestation de services du semis jusqu'à la récolte (ETA),
- les entreprises de travaux forestiers qui interviennent en prestation de service pour l'entretien et la récolte du bois (ETF),

- les entreprises orientées vers les travaux d'entretien des espaces ruraux (autres qu'agricoles).

Les emplois de "conducteurs des engins agricoles" se situent essentiellement dans le groupe des ETA. En 2003, on recensait plus de 13 000 ETA employeuses de main d'œuvre dont les emplois salariés représentaient environ 19 000 ETP (source CCMSA).

Le développement de l'emploi partagé

La main d'œuvre familiale étant moins présente sur l'exploitation, les agriculteurs ont de plus en plus recours à de la main d'œuvre extérieure. Parallèlement au travail permanent ou saisonnier, de multiples formes d'emploi partagé existent et se développent. Il peut s'agir de prestation salariée (groupements d'employeurs) ou de réalisation de travaux - main d'œuvre comprise - par les ETA ou les CUMA. Ce type de salariat progresse considérablement ces dernières années.

1.2- Evolution qualitative du secteur et incidence sur les emplois

Le secteur des agroéquipements évolue sous l'effet conjugué de trois grands facteurs : les progrès technologiques, le contexte socio-économique des entreprises et enfin le cadre réglementaire.

Les évolutions liées au contexte technologique

- Des matériels plus puissants : on constate une augmentation de la puissance et de la capacité de travail des engins agricoles utilisés dans les exploitations agricoles, CUMA et ETA.

- L'innovation technologique : au niveau des utilisateurs, ces innovations se traduisent par la maîtrise de divers équipements : des systèmes de contrôle et d'asservissement pour améliorer le confort de travail et la sécurité, des systèmes d'automatisation pour améliorer la conduite et les performances, des systèmes d'information et d'aide à la décision pour améliorer la précision du travail (économie d'intrants, préservation de l'environnement...) et accroître les économies d'énergie, des systèmes de mémorisation pour assurer la traçabilité des productions alimentaires.

Ces évolutions technologiques et l'augmentation de la puissance et de la capacité des machines améliorent les conditions de travail, mais nécessitent aussi de plus en plus des compétences spécifiques pour ceux qui les mettent en œuvre, notamment une conduite beaucoup plus attentive et plus délicate et l'utilisation de technologies faisant appel à l'informatique et l'électronique.

Les évolutions liées au contexte socio-économique

La maîtrise des charges d'équipement conduit les entreprises à opérer des choix stratégiques et d'organisation pour rentabiliser les investissements et la main d'œuvre.

La maintenance assurée par certains utilisateurs s'étend parfois au-delà de la maintenance de premier niveau, jusqu'à des réparations complexes (l'électronique embarquée constitue généralement la limite des interventions). Certaines ETA ou CUMA adaptent leur organisation en conséquence : atelier bien équipé, entretien confié aux chauffeurs (chauffeur mécanicien), présence d'un responsable d'atelier, de mécaniciens.

Le prix élevé des carburants fait de la "conduite économique" un enjeu important.

La diversification ou spécialisation des entreprises prestataires : pour s'adapter au marché, certaines ETA se spécialisent dans un type de travaux (les gros épandages ou la récolte par exemple) ou, a contrario, diversifient leur activité dans le domaine de la production agricole ou vers d'autres secteurs (JEV, travaux publics) et d'autres clients (récolte, pulvérisation...).

Le développement des prestations de services relatives à l'entretien de l'espace rural : au niveau des CUMA cette diversification se traduit surtout par l'accompagnement des agriculteurs dans leurs projets de diversification. Il peut y avoir aussi la mise en œuvre de travaux relevant du "service rendu" au territoire en complément de services publics de proximité comme par exemple des activités de déneigement dans des villages de montagne éloignés de la subdivision de la DDEA. Pour les exploitations agricoles cette activité peut également être présente : élagage des haies, travaux de terrassement... Plusieurs types de travaux, très divers, peuvent être recensés comme "travaux de l'espace rural" : travaux de fauchage des bas-côtés de voirie, élagage et taille de haies, travaux de déneigement, travaux de drainage, d'assainissement, travaux d'installation de canalisation, pose de réseaux, implantation et valorisation des chemins ruraux, reboisement, remembrement, transformation et/ou entretien des espaces naturels, transport et épandage des boues de station d'épuration.

Ces travaux, en fonction de la dimension des chantiers, font appel à l'utilisation de matériels très divers, qui peut aller de l'utilisation d'un engin de type "tractopelle", proche de la dimension (et du maniement) d'un engin agricole, à celle d'une pelleuse à chenilles ou d'un bulldozer... La diversification vers les "travaux ruraux" peut s'effectuer de deux manières :

- une diversification en complément des travaux liés à la production agricole : les compétences demandées au salarié seront voisines de celles liées à la conduite des engins agricoles.
- une spécialisation des entreprises de travaux agricoles (ETA). Dans ce cas, les emplois relèvent d'autres champs professionnels que celui de la production agricole (travaux publics, travaux paysagers, transports).

L'évolution du cadre réglementaire

Les aspects réglementaires deviennent une préoccupation de plus en plus importante à divers niveaux, tant pour les entreprises de production que pour les ETA et les CUMA :

- le développement des normes de qualité et de sécurité des aliments,
- le respect de l'environnement,

- la conduite des engins sur route,
- la sécurité des salariés.

L'activité des entreprises et la finalité du travail

La spécialisation des salariés dans les travaux mécanisés est liée à plusieurs facteurs :

- le niveau de mécanisation du système de production (cultures de plein champ par exemple),
- la spécificité des matériels utilisés : équipements spécifiques, automoteurs, forte puissance,
- l'organisation de l'entreprise qui permet cette spécialisation,
- l'activité de l'entreprise dans le cas des entreprises prestataires (ETARF et CUMA) et exploitation de grandes cultures.

2- Appellation des emplois

Appellations du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Les emplois cibles du BEPA sont référencés par le ROME dans le domaine professionnel des personnels du transport et de la logistique :

Code 43212 : Conducteur/Conductrice d'engins d'exploitation agricole et forestière.

Autres appellations

On peut trouver d'autres appellations usuelles qui désignent cet emploi : "tracteuriste", "chauffeur de tracteur", "chauffeur mécanicien"...

3- Situation fonctionnelle et délimitation des fonctions

Le conducteur de machines agricole assure principalement deux fonctions liées à la conduite et à la maintenance des matériels :

Il réalise les travaux agricoles sur l'exploitation dont il est salarié ou pour le compte de clients (ETA) ou d'adhérents (CUMA), en utilisant les matériels agricoles de l'entreprise.

Le conducteur est généralement polyvalent. Il utilise plusieurs types de matériels agricoles en fonction du système de production de l'exploitation ou des systèmes de production dominants localement. En ETA ou en CUMA, selon les activités de l'entreprise, il peut également être amené à conduire occasionnellement des engins relatifs aux travaux ruraux : engins de terrassement léger (de type tractopelle), matériel de fauchage des accotements...

Il assure l'entretien et la maintenance de premier niveau, éventuellement la remise en état des matériels de l'exploitation, de l'entreprise ou de la CUMA.

La maintenance des matériels constitue souvent pour les entreprises une réponse à la saisonnalité de l'activité agricole pour gérer la main d'œuvre permanente. Cette activité est plus ou moins importante en fonction du choix de l'entreprise (l'intégrer ou la sous-traiter), du niveau d'équipement de

l'atelier et des compétences dont elle dispose. Elle peut se limiter à l'entretien courant et à la maintenance de premier niveau, confiés généralement aux chauffeurs. Elle peut aller jusqu'à la prise en charge par l'entreprise de tout ou partie des réparations et de la remise en état, particulièrement lorsqu'elle emploie un mécanicien.

4- Conditions d'exercice de l'emploi

Le conducteur d'engins agricoles exerce son activité dans les exploitations agricoles dont il est salarié (pour une ou plusieurs exploitations dans le cas de groupements d'employeurs) ou dans les entreprises de services à la production (ETA) ou en CUMA. Dans ce cas, il réalise des travaux agricoles mécanisés chez les clients ou les adhérents. La mobilité est alors importante et les déplacements peuvent durer plusieurs jours, en fonction du rayon d'action de l'entreprise.

L'activité des conducteurs est liée au calendrier des cultures. En période culturale (de mars à novembre en système grandes cultures), l'activité principale est la conduite des matériels. Les horaires de travail peuvent connaître de fortes variations, particulièrement au moment des récoltes. Le recours aux emplois temporaires ou saisonniers est fréquent dans ce secteur, pour absorber les pointes de travail.

En morte saison (novembre/mars) ou en période d'intempéries, c'est l'activité maintenance qui domine. Le lieu de travail est alors l'atelier de l'exploitation, de la CUMA ou de l'ETA. D'autres tâches peuvent être confiées au salarié en fonction de ces compétences : entretien des bâtiments, participation aux travaux d'hiver de l'exploitation.

Autonomie et responsabilité

Le conducteur de machines agricoles salarié, en exploitation ou en ETA, travaille sous la responsabilité directe de l'encadrement (responsable d'exploitation, chef d'entreprise, chef d'équipe), qui planifie le travail et organise les chantiers. Son niveau d'autonomie et de responsabilité porte sur les conditions de réalisation du travail qui lui est demandé (capacité à intervenir en cas de problème et à procéder aux ajustements en cours de chantier).

Dans le cas particulier des CUMA, le conducteur travaille parfois sous la responsabilité directe du président. Le fait que ce dernier ne soit pas présent en permanence, donne au conducteur une autonomie plus grande. Il peut avoir à gérer lui-même les demandes des adhérents et à planifier et organiser son travail, mais toujours en relation avec le responsable.

En ETA et en CUMA, le conducteur peut être amené à intervenir sur des parcelles qu'il ne connaît pas. Le repérage de leurs caractéristiques (relief, présence de plantations, portance, culture en place...) revêt donc une importance particulière.

La spécificité des conducteurs en ETA et en CUMA est de travailler pour le compte de donneurs d'ordres multiples, clients ou adhérents. Cette situation implique une grande adaptabilité, tant en ce qui concerne les conditions de réalisation du chantier, que les relations humaines. C'est un aspect déterminant de ce profil d'emploi.

5- Evolutions dans l'emploi et hors de l'emploi

Dans l'emploi

Compte tenu des modes d'organisation des entreprises (souvent peu de salariés), les possibilités d'accès à d'autres postes sont relativement limitées. Les évolutions concernent surtout le contenu de travail :

- par l'accès à davantage d'autonomie et de responsabilité dans la réalisation du travail, l'organisation des chantiers, le choix des matériels...

- par la réalisation d'activités nouvelles : conduite de matériels plus complexes (ensileuse automotrice, moissonneuse batteuse...), réalisation de tâches techniquement plus difficiles ou engageant une plus grande responsabilité (traitements phytosanitaires par exemple).

Hors de l'emploi

L'emploi de conducteur de machines agricoles peut représenter pour certains jeunes une solution d'attente avant l'installation. L'emploi saisonnier ou temporaire constitue également pour des aides familiaux une activité d'appoint.

D'autres emplois sont proches par la nature des activités. Par exemple "conducteurs d'engins de chantier, du BTP, du génie civil de l'exploitation des carrières". Certains jeunes peuvent également se diriger vers des emplois de "chauffeur routier". Enfin, certains chauffeurs peuvent être recrutés par des distributeurs et/ou concessionnaires de matériel agricole comme "démonstrateurs" dans le cadre des actions de présentation des nouveaux équipements aux professionnels.

Fiche descriptive d'activités (FDA)

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités, recensées lors d'enquêtes, exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. Il s'agit d'une liste quasiment exhaustive, à l'exception de quelques activités rarement rencontrées.

La FDA ne décrit donc pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des salariés occupant les emplois visés par le diplôme.

Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité.

1- Il réalise les travaux agricoles mécanisés de l'exploitation (entreprise de production), ou pour le compte des clients (ETA) ou adhérents (CUMA) en respectant les règles de sécurité et de respect de l'environnement

1.1- Il participe à la préparation de la mise en œuvre du chantier

1.1.1- Il prend connaissance des consignes, orales ou écrites, du travail à réaliser auprès de son employeur et des instructions : cahier des charges, localisation et nature du chantier, caractéristiques de la parcelle...

1.1.2- Il peut donner son avis sur la définition des besoins en matériel et en main d'œuvre en fonction des caractéristiques du chantier et, le cas échéant, à partir de sa connaissance du terrain.

1.1.3- Il s'informe sur les conditions de réalisation des activités, sur les risques professionnels éventuels et les mesures de prévention à mettre en œuvre.

1.2- Il programme les activités de la journée en fonction du calendrier des travaux et en prenant en compte les conditions météorologiques

1.3- Il prépare les matériels, les achemine sur le lieu de travail et les réintègre au siège de l'entreprise à l'issue du chantier

1.3.1- Il vérifie l'état des matériels nécessaires à la réalisation du chantier : état général, adaptation des équipements, fonctionnement des organes.

1.3.2- Il s'assure de la présence des équipements de sécurité et vérifie leur efficacité.

1.3.3- Il réalise les opérations d'entretien courant : graissage,

niveaux, tension des chaînes et courroies, pression des pneumatiques, freins.

1.3.4- Il réalise l'attelage des matériels tractés.

1.3.5- Il effectue les pré réglages.

1.3.6- Le cas échéant, il peut préparer les fournitures (engrais, amendements, semences, produits de traitement...) sous le contrôle et en suivant les consignes de la personne habilitée au sein de l'entreprise dans le cas de produits phytosanitaires.

1.3.7- Il conduit les matériels sur route en respectant le code de la route et les règles de sécurité.

1.4- Il conduit en situation de travail, les différents matériels agricoles de l'entreprise, dans un souci d'efficacité et de sécurité pour lui-même, pour les autres et l'environnement

1.4.1- Il organise son travail en fonction des caractéristiques de la parcelle (portance, relief, plantations) et de la culture en place, le cas échéant, en fonction des instructions du chef d'exploitation, du client ou de l'adhérent.

1.4.2- Le cas échéant, il se concerta avec les autres intervenants pour réaliser collectivement le chantier.

1.4.3- Il contrôle les résultats obtenus en début et en cours de travail, modifie les réglages du matériel en conséquence et adapte sa conduite aux conditions de réalisation (vitesse de travail...).

1.4.4- Il ajuste son comportement aux problèmes rencontrés sur le terrain (panne, coordination avec les autres intervenants...). Lorsque c'est possible, il anticipe l'apparition des problèmes par sa connaissance du matériel et de son fonctionnement.

1.4.5- Il définit les paramètres de conduite et utilise les dispositifs informatiques d'aide à la conduite.

2- Il assure l'entretien et la maintenance de premier niveau des matériels et des équipements de l'entreprise

2.1- Il effectue les opérations d'entretien courant

2.1.1- Il effectue les opérations d'entretien quotidien en période de travail (nettoyage, graissage, vérification des niveaux...) et vérifie l'état du matériel avant le travail (fonctionnement, sécurité). Le cas échéant, il intervient (ou fait intervenir) pour la remise en état.

2.1.2- Il réalise les opérations d'entretien périodique préconisées par le fabricant : vidange, serrage, graissage, changement des filtres...

2.1.3- Il stocke, manipule ou évacue les consommables et les déchets (carburants, lubrifiants,...) en respectant les consignes de son employeur concernant la réglementation et les risques de pollution.

2.1.4- Il tient à jour les documents d'entretien des matériels (carnet de bord, livret d'entretien...).

2.1.5- En fin de campagne, il procède au nettoyage complet, au rangement et à l'hivernage des matériels.

2.2- Il assure la maintenance et la remise en état des matériels

2.2.1- En cas de panne ou de problème de fonctionnement, il réalise un pré-diagnostic par l'observation des symptômes de panne.

2.2.2- En fonction du problème, il dépanne lui-même ou fait dépanner en respectant les procédures, notamment de sécurité, préconisées par le constructeur de l'appareil. Dans les tous cas, il rend compte à son employeur du résultat de ses observations et de la décision prise ou à prendre.

2.2.3- En fin de campagne, il peut réaliser la révision complète des matériels (ou y participer), par nettoyage, démontage et contrôle des pièces (maintenance préventive) et contrôle des équipements de sécurité.

2.2.4- En début de campagne, il peut réaliser la préparation des matériels (ou y participer) et contrôle des éléments de sécurité en vue des travaux à venir.

2.2.5- Il peut réaliser lui-même la remise en état du matériel à la suite de panne, d'accident ou d'usure : en procédant, pour des interventions simples, à l'échange des pièces défectueuses, par démontage, remplacement, remontage et contrôle du fonctionnement ; ou en réparant, lorsque c'est possible, les pièces défectueuses par des travaux simples d'atelier (soudage, brasure, tôlerie, peinture).

2.2.6- Il peut assurer l'approvisionnement en pièces, carburant, lubrifiant...

N.B. : L'activité 2.2 présente de fortes disparités selon les entreprises, en fonction du niveau d'équipement des ateliers, des compétences des salariés, de la présence ou non d'un mécanicien. Ne sont décrites ici que les activités liées à la maintenance de premier niveau. Ne sont donc pas concernées les interventions complexes qui nécessitent des équipements spécifiques rarement présents dans les entreprises utilisatrices, et des compétences particulières.

3- Il communique dans l'entreprise et hors de l'entreprise avec les partenaires et les donneurs d'ordres

3.1- Il communique dans l'entreprise

3.1.1- Il rend compte régulièrement au chef d'exploitation, au chef d'entreprise, au responsable de la CUMA, du travail réalisé suivant les modalités fixées par le chef d'entreprise.

3.1.2- Il remplit, tient à jour et peut exploiter les documents d'enregistrement utilisés dans l'entreprise (carnet de champ, fiche de chantier, carnet de bord, livret d'entretien des matériels, systèmes informatisés...)

3.1.3- Il utilise les moyens de communication propres à l'entreprise : téléphone portable, radiotéléphone, fax...

3.2- Il peut être amené à donner un avis technique sur le choix d'un matériel à l'occasion de son acquisition ou de son renouvellement

3.3- En ETA et en CUMA, il communique avec les donneurs d'ordres (clients ou adhérents)

3.3.1- Il représente l'entreprise auprès des donneurs d'ordres et adapte son comportement en conséquence.

3.3.2- Il peut répondre directement aux demandes de prestation de services et assurer la liaison avec le responsable de l'entreprise (planification).

3.3.3- Il s'informe auprès des donneurs d'ordres sur la nature du chantier, le travail à réaliser, les caractéristiques de la parcelle, et prend en compte les instructions et les recommandations.

3.3.4- Il peut informer les donneurs d'ordres sur les différentes activités de l'entreprise, sur le fonctionnement, les prix...

3.3.5- Il remplit et présente aux clients et aux adhérents les fiches de chantier et le décompte horaire.

3.3.6- En CUMA, il participe aux réunions d'adhérents, particulièrement lorsqu'elles concernent la planification des chantiers importants (chantiers de récolte).

3.4- Il peut être amené à guider le travail et à encadrer un chantier de plusieurs personnes non qualifiées pour des tâches précises et simples.

4. Il s'informe et se forme sur l'utilisation et l'entretien des matériels

4.1- Il assiste à la livraison et à la prise en main du matériel. Il s'informe sur son fonctionnement, sur son entretien et prend connaissance de la documentation technique.

4.2- Il utilise les documents techniques relatifs aux matériels dans le cadre de son travail (réglages, maintenance...).

4.3- En exploitation, il peut participer aux tours de plaine, aux visites des techniciens, aux réunions techniques.

4.4- Il participe à des stages de formation.

Les situations professionnelles significatives de la compétence (SPS) représentent les situations-clés, qui, si elles sont maîtrisées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, suffisent à rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Communication et réaction en situation professionnelle	Prise de consignes. Relations interpersonnelles durant l'activité. Signalement des anomalies.	Contribuer au fonctionnement de l'entreprise en communiquant avec ses collègues et sa hiérarchie.
Organisation du travail	Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du travail. Vérification des dispositifs de sécurité et du respect de la réglementation. Enregistrement des données relatives à l'activité.	Optimiser la réalisation du travail.
Conduite de tracteurs et/ou d'automoteurs	Conduite sur route. Conduite en situation de travail .	Conduire les engins dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation.
Utilisation des matériels et équipements	Préparation d'un chantier. Réalisation de travaux mécanisés (opération culturale, de traitement, de récolte...).	Réaliser les travaux en vue d'un résultat optimum en respectant les prescriptions concernant le matériel, la sécurité et l'environnement.
Entretien courant des matériels et équipements	Entretien et rangement des matériels et équipements. Repérage des dysfonctionnements des matériels.	Assurer la maintenance des matériels afin d'effectuer les travaux dans de bonnes conditions.

Référentiel de diplôme
Brevet d'études
professionnelles agricoles
"Travaux agricoles
et conduite d'engins"

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de deux parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme BEPA Travaux agricoles et conduite d'engins
- les modalités d'évaluation permettant la délivrance du diplôme.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, et en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du MAAP.

Elles sont de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour les BEPA du MAAP.
- des capacités professionnelles spécifiques au BEPA Travaux agricoles et conduite d'engins, identifiées à partir de situations professionnelles significatives.

Le BEPA "Travaux agricoles et conduite d'engins" comporte deux catégories de capacités professionnelles :

- des capacités communes à tous les BEPA du champ professionnel Productions végétales - Agroéquipement
- des capacités spécifiques au BEPA Travaux agricoles et conduite d'engins

Capacités générales

C 1- Mobiliser les bases de la communication nécessaires à la vie professionnelle, sociale et citoyenne

- C 1.1- Communiquer en s'appuyant sur des éléments culturels ou professionnels.
- C 1.2- Traiter des informations collectées à partir de différentes sources.
- C 1.3- Utiliser des outils et techniques d'expression et de communication dans le cadre d'une action collective.

C 2- Mobiliser des repères historiques, géographiques et socio-économiques pour se situer dans la société

- C 2.1- Situer un évènement ou un fait d'actualité dans son contexte historique et/ou géographique.
- C 2.2- Identifier des acteurs de la vie économique et sociale.
- C 2.3- Mobiliser des références économiques et sociales dans des situations de la vie courante et professionnelle.

C 3- Mobiliser des connaissances de base dans les domaines scientifiques et techniques

- C 3.1- Mobiliser des outils et raisonnements mathématiques dans des situations de la vie courante et professionnelle.
- C 3.2- Utiliser des connaissances élémentaires en sciences expérimentales pour expliquer des faits scientifiques ou techniques.

C 4- Utiliser les technologies de l'information et de la communication en autonomie et de manière responsable *

- C 4.1- Utiliser son espace de travail dans un environnement en réseau
- C 4.2- Composer un document numérique.
- C 4.3- Chercher des informations sur Internet.
- C 4.4- Communiquer en utilisant des outils adaptés dans le respect des règles d'usage de l'informatique et d'Internet.

* la capacité C4 est certifiée par le B2i collège et par une partie des items du B2i lycée, elle n'est pas évaluée pour l'obtention du BEPA.

Capacités professionnelles communes au champ Production végétale-Agroéquipement

C 5- Identifier les éléments de contexte de l'activité

- C 5.1- Situer l'activité dans l'environnement professionnel et socio-économique.
- C 5.2- Situer la production dans l'organisation globale de l'entreprise.
- C 5.3- Présenter la réglementation générale relative au travail et à l'activité.

C 6- Présenter les composantes et le fonctionnement d'un processus de production dans une perspective de durabilité

- C 6.1- Présenter les principales caractéristiques agronomiques liées au processus de production.
- C 6.2- Expliquer les principales étapes du processus de production.
- C 6.3- Présenter les matériels et équipements utilisés dans le processus de production.
- C 6.4- Présenter les principales données techniques et économiques d'une production.
- C 6.5- Identifier des pratiques professionnelles cohérentes avec une perspective de durabilité.

C 7- Organiser son travail dans une perspective de sécurité

- C 7.1- Identifier le travail à réaliser à partir des consignes reçues.
- C 7.2- Identifier les principaux risques, règles de sécurité, mesures de prévention liés au travail et à l'utilisation de matériels et équipements agricoles.
- C 7.3- Organiser les activités en fonction des objectifs et des contraintes.
- C 7.4- Réaliser les enregistrements liés aux activités.
- C 7.5- Rendre compte du travail réalisé.

Capacités professionnelles spécifiques au BEPA Travaux agricoles et conduite d'engins

C 8- Conduire en sécurité un automoteur (tracteur)

- C 8.1- Réaliser les opérations de mise en route et d'arrêt d'un automoteur (tracteur).
- C 8.2- Conduire un engin agricole : automoteur seul et avec un outil associé.

C 9- Réaliser les travaux de conduite de culture dans le respect de l'environnement, des consignes et de la sécurité.

- C 9.1- Préparer le chantier.
- C 9.2- Réaliser les opérations culturales : mise en place, fertilisation, protection des cultures, récolte et conservation.
- C 9.3- Contrôler la qualité du travail réalisé.

C 10- Réaliser des travaux de maintenance sur des matériels agricoles dans le respect de l'environnement, des consignes et de la sécurité.

- C 10.1- Se repérer dans l'organisation d'un atelier.
- C 10.2- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels.

Le diplôme du BEPA est délivré au vu des résultats obtenus à trois épreuves, E1, E2 et E3, si la moyenne des notes coefficientées obtenue est supérieure ou égale à 10 sur 20. Les notes attribuées à chaque épreuve sont en points entiers. Les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 obtenues aux épreuves sont valables cinq ans à compter de leur date d'obtention. Les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 obtenues aux évaluations constitutives des épreuves certificatives en cours de formation sont conservées pendant la durée du cursus préparant à la spécialité du baccalauréat professionnel visé. Les épreuves du BEPA prennent la forme soit de contrôles en cours de formation (CCF) pour les candidats scolarisés (formation initiale scolaire et apprentissage habilité), soit d'épreuves terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E1

L'épreuve E1 est commune à toutes les spécialités du BEPA. Elle permet de vérifier les capacités C1, C2 et C3 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 3.

L'épreuve ponctuelle terminale est écrite d'une durée de 2 heures 30. Elle comporte un sujet composé de 2 ou 3 parties. La correction est réalisée à partir d'une grille d'évaluation critériée par un enseignant de français ou un enseignant d'histoire-géographie ou de sciences économiques et par un enseignant de mathématiques ou de physique-chimie ou de biologie.

L'épreuve certificative en cours de formation est composée de trois situations d'évaluation permettant chacune de vérifier l'atteinte d'une capacité. L'évaluation est réalisée par les enseignants concernés par la formation permettant l'atteinte des capacités évaluées.

Chaque situation d'évaluation est mise en œuvre en classe de seconde. Elle est de coefficient 1.

Le cadrage des situations d'évaluation constituant l'épreuve E1 est précisé par note de service.

Définition de l'épreuve E2

L'épreuve E2 est spécifique de chaque spécialité du BEPA. Elle permet de vérifier les capacités C5 et C6 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 3.

L'épreuve ponctuelle terminale et l'épreuve certificative en cours de formation ont la même définition.

Il s'agit d'une épreuve orale réalisée à partir d'un recueil élaboré par le candidat de 5 à 7 fiches descriptives d'activités liées aux situations professionnelles significatives (SPS) du référentiel professionnel, appartenant à plusieurs champs de compétences. Une première fiche présente les éléments de contexte des activités, les autres fiches recensent des données et infor-

mations relatives à la mise en œuvre de l'activité et caractéristiques de la conduite du processus.

L'exposé et les questions posées permettent de vérifier que le candidat a acquis une vue d'ensemble de la conduite de l'activité, argumente et explique les choix techniques faits par le responsable et leurs modalités de mise en œuvre.

L'évaluation est conduite par un jury composé d'un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité, d'un enseignant de sciences économiques et gestion et d'un professionnel, à l'aide d'une grille d'évaluation critériée. En cas d'indisponibilité de l'examineur professionnel, un examinateur enseignant de techniques professionnelles doit être convoqué.

L'épreuve certificative en cours de formation est organisée avant la fin du mois de mars de la classe de première de baccalauréat professionnel. Le jury est externe à l'établissement de formation et se déplace sur le lieu de l'épreuve sur convocation de l'autorité académique.

L'épreuve a une durée de 20 minutes. Elle se compose d'un exposé du candidat d'une durée de 5 minutes et d'un entretien avec le jury d'une durée de 15 minutes.

Le cadrage des modalités de mise en œuvre de l'épreuve E2 est précisé par note de service.

L'épreuve ponctuelle terminale a une durée de 30 minutes. Elle se compose d'un exposé du candidat d'une durée de 5 à 10 minutes et d'un entretien avec le jury d'une durée de 20 minutes.

Définition de l'épreuve E3

L'épreuve E3 est spécifique de chaque spécialité du BEPA. Elle permet de vérifier les capacités C7 à C10 du référentiel de certification. Elle est de coefficient 4.

L'épreuve ponctuelle terminale est une épreuve pratique.

Sa durée varie de 1 heure 30 à 2 heures selon la spécialité.

L'évaluation est conduite par un jury composé d'un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité et par un professionnel, à l'aide d'une grille d'évaluation critériée.

L'épreuve certificative en cours de formation est composée de 2 ou 3 situations d'évaluation indépendantes correspondant à la mise en œuvre de pratiques professionnelles. L'évaluation est réalisée par un enseignant de techniques professionnelles de la spécialité à l'aide d'une grille d'évaluation critériée, un professionnel est associé à l'évaluation, cependant l'absence du professionnel ne peut être opposable à la validation de l'épreuve. En cas d'indisponibilité de l'examineur professionnel, un examinateur enseignant de techniques professionnelles peut être convoqué.

Une situation d'évaluation est mise en œuvre en classe de seconde. L'autre ou les 2 autres sont organisées avant la fin du mois d'avril de la classe de première de baccalauréat professionnel.

Le cadrage et le nombre de situations d'évaluation constituant l'épreuve E3 est précisé par note de service.

ANEFA	Association nationale emploi formation agriculture
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles
CCF	Contrôle en cours de formation
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CUMA	Coopérative d'utilisation de matériel agricole
DDE	Direction départementale de l'équipement
EDT	Entrepreneurs du territoire
ETA	Entreprise de travaux agricoles
ETARF	Entreprise des travaux agricoles ruraux et forestiers
ETF	Entreprises de travaux forestiers
ETP	Equivalent temps plein
FDA	Fiche descriptive d'activité
JEV	Jardins espaces verts
OTEX	Orientation technico-économique des exploitations
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SPS	Situation professionnelle significative

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Juillet 2009